



Datum / Date: 2/09/2016
Uur / Heure: 15:49
Vraag / Question: 13331

**Question orale de la Députée Katrin JADIN
à Monsieur Jan JAMBON, Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
concernant le développement de la banque de données « Foreign terrorist
fighters ».
- déposée le 31 août 2016 -**

Monsieur le Ministre,

La nouvelle banque de données belge des combattants terroristes à l'étranger « *Foreign terrorist fighters* », toujours en phase de test, recenserait à ce jour un total de 614 individus partis combattre pour des organisations terroristes, principalement au Moyen-Orient.

Ainsi, selon certains chiffres parus dans la presse, la moitié des noms figurant sur cette liste seraient Belges. Deux personnes sur trois inscrites dans cette base de données se trouveraient toujours en Syrie ou en Irak, 114 en seraient revenues tandis que 157 personnes pourraient être candidates à un départ prochain pour ces régions.

Le patron de l'OCAM a par ailleurs affirmé qu'une vingtaine de combattants ainsi identifiés ont été impliqués dans des actes terroristes, dont sept dans les attentats de Paris et Bruxelles.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Quels sont les personnes et organes disposant d'un accès à la base de données des « *foreign terrorist fighters* » ? Des connexions sont-elles effectuées avec les bases de données similaires, en collaboration avec des services de renseignement étrangers ? Dans l'affirmative, lesquels ?
- Pouvez-vous m'informer de l'échéance à laquelle se clôturera la phase de test de cette banque de données ? Des adaptations doivent-elles encore être apportées avant de rendre celle-ci pleinement opérationnelle ? Si oui, lesquelles sont-elles ?
- La possibilité d'y intégrer la « *Joint Information Box* », ce document de travail électronique reprenant les informations sur les jeunes radicalisants et prédicateurs de haine, est-elle envisagée par votre département ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN



Question orale n° 13331 De : Mme JADIN

Objet : Développement de la banque de données « Foreign Terrorist Fighters »

Question 1

Actuellement, 1144 personnes disposent d'un accès en lecture et/ou en écriture à la base de données « Foreign Terrorist Fighters ». Ces personnes sont membres de l'OCAM, de la Sûreté de l'Etat, du Service Général du Renseignement et de la Sécurité (SGRS) et de la police intégrée.

Il n'existe aucune interaction informatique entre cette application et d'autres applications policières. Il n'y a pas de lien entre cette base de donnée et des services étrangers. Les échanges d'information avec les services étrangers se font par les services belges conformément à leur finalité et selon leurs modalités de travail.

Question 2

La base de données « Foreign Terrorist Fighters » est utilisée en mode opérationnel au sein des services de police et de l'OCAM depuis le 01-01-2016. Elle est utilisée en test par les membres concernés de la Sûreté de l'Etat et du SGRS jusqu'au moment où l'AR FTF sera publié au Moniteur Belge. Cette publication devrait être imminente.

Aucune adaptation n'est nécessaire pour rendre cette base de données pleinement opérationnelle, hormis le fait que chaque service concerné par son utilisation doit avoir pris d'une part les mesures techniques pour s'y connecter de manière sécurisée et d'autre part les mesures fonctionnelles et organisationnelles afin de répondre aux prescrits légaux (habilitation de sécurité, envoi des listes, mises en place des règles de validations, conseillers en sécurité, etc).

Nous attirons votre attention sur le fait que cette application informatique évolue en permanence afin d'y intégrer de nouveaux besoins exprimés par les utilisateurs.

Question 3

Une solution technique est en cours d'analyse pour ne pas techniquement multiplier sans cesse le nombre de bases de données à consulter et d'intégrer le contenu de la « Joint Information Box » en fonction des finalités poursuivies et des ressources disponibles. Même s'il y aura des cadres juridiques distincts, l'objectif serait de rassembler toutes ces informations dans un même « container », afin d'assurer une gestion plus efficace du phénomène dans sa globalité, tout en y mettant des filtres pour garantir que les informations soient disponibles uniquement aux utilisateurs légalement habilités à les exploiter.

Le Ministre,

Jan Jambon